

Charlesbourg, le 18 juin 2004

## MODIFICATION

---

Ministère des Ressources naturelles  
de la Faune et des Parcs  
Service des titres miniers  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, C-408  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-03-01237-04  
300157684

Objet : Certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière dans la  
Réserve faunique des Laurentides (Km 129)

21M11-001

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., chapitre Q-2, à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière sur un territoire non organisé de la circonscription électorale de Montmorency, partie Lac-Jacques-Cartier, M.R.C. de la côte-de-Beaupré dont les coordonnées U.T.M. sont 19 332400E/5 265304N. L'adresse cadastrale du banc 4372-0036 est le 21MO#002.

L'exploitation se fera au-dessus de la nappe phréatique sur des épaisseurs moyenne et maximale de 6 mètres et de 10 mètres. L'aire d'exploitation autorisée aura une superficie de 27 600 m<sup>2</sup> et comprendra des opérations de tamisage. La date prévue pour la fin des travaux est le 31 mars 2006.

À la suite de votre demande de modification datée et reçue le 12 mars 2004 et complétée le 14 juin 2004, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite Loi, la modification suivante :

Modifier la superficie autorisée de 27 600 m<sup>2</sup> pour 15 500 m<sup>2</sup> et prolonger la durée d'exploitation de la sablière jusqu'au 31 mars 2009.

## MODIFICATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-03-01237-04  
300157684

Le 18 juin 2004

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

Lettre au ministère de l'Environnement datée et reçue le 12 mars 2004, signée par M. André Ouellet, ingénieur au Service des titres miniers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs anciennement ministère des Richesses naturelles, concernant une demande de modification au certificat d'autorisation délivré le 24 avril 1996 et à laquelle était annexé le document suivant :

- un plan de localisation de l'aire d'exploitation de la sablière, à l'échelle 1 : 2 000, localisée sur le site 21M11-001 (anciennement #21MO-002) démontrant l'ancienne superficie autorisée au certificat d'autorisation et la nouvelle superficie de l'aire d'exploitation suite à la modification demandée;

Lettre au ministère de l'Environnement datée du 9 juin 2004, reçue le 14 juin 2004, signée par M. André Ouellet, ingénieur au Service des titres miniers du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs anciennement ministère des Richesses naturelles, concernant une demande de modification de la période d'exploitation de la sablière autorisée au certificat d'autorisation délivré le 24 avril 1996 afin que cette dernière soit prolongée jusqu'au 31 mars 2009.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

LM/DR/ng

Lise Monette  
Directrice régionale de l'analyse et de l'expertise  
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches